

# Collobrières

Capitale des Maures



Collobrières notre village Septembre 2020



Mes Chers Concitoyens,

La vie d'un village est à l'image de celle de ses habitants. Elle est faite d'avancées et de contretemps, de grands événements et de gestion de tâches et d'obligations qui permettent de construire l'avenir de façon pérenne. Si ce bulletin sera largement consacré à cet aspect organisationnel avec la présentation du service de gestion de l'eau et de l'assainissement et de ses réalisations, il me faut bien sûr évoquer avec tristesse, les circonstances exceptionnelles qui nous privent pour la première fois depuis 38 ans de la manifestation emblématique de notre commune, les Fêtes de la Châtaigne, ainsi que de tous nos rassemblements automnaux à la suite de ceux de l'été.

Le monde entier est frappé par un virus qui perturbe gravement le fonctionnement et l'économie des pays et attaque les plus faibles d'entre nous. Face à cette épreuve commune, nous devons garder notre calme et agir de façon responsable et solidaire. L'annulation de nos manifestations n'est qu'un contretemps. Elles reviendront, plus belles et fortes que jamais, dès que la pandémie aura cessé. En attendant, nous devons avec courage, patience et clair voyance, continuer le cours de nos vies et maintenir la qualité et la sécurité de nos services, indispensables au bon fonctionnement d'une cité.

Je suis plus que jamais à vos côtés dans les moments graves que nous traversons. Votre santé et votre bien-être sont ma priorité et je prendrai toutes mes responsabilités pour les préserver.

Christine AMRANE  
Votre Maire,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite



Village Nature



Directeur de la publication :  
Christine AMRANE, Maire  
de Collobrières. Comité de  
rédaction : Violette SINDT,  
Adjoint à la communication,  
Christine AMRANE, Maire,  
service communication.

Crédit photos : Mairie de  
Collobrières, Claude TAZIBT  
et divers.

Conception et réalisation :  
Créadéco83.com

## Petite histoire du service de l'eau à Collobrières

La distribution publique de l'eau potable à Collobrières a débuté à la fin du XIXème siècle par la réalisation du captage des sources des Sauvettes dans le Massif forestier, la pose d'une canalisation qui acheminait l'eau jusqu'au village, l'édification d'un réservoir de 600m3 proche de l'église St Pons et la construction de six fontaines qui délivraient l'eau en plusieurs lieux de Collobrières.

Ces travaux novateurs pour l'époque ont été l'œuvre de Charles Caminat, chef des travaux aux Ponts & Chaussées sous la municipalité conduite par Martin César. Ils sont commémorés tous les ans encore de nos jours à la mi-août lors de la célèbre Fête des Fontaines.

Mairie de Collobrières Place de la Libération  
83610 COLLOBRIERES

Tél : 04 94 13 83 83 - Fax : 04 94 13 83 80  
www.collobrieres.fr



A partir de cette époque, le service de distribution de l'eau potable n'a cessé de se développer et de s'étendre avec l'arrivée de l'eau devant les habitations puis à l'intérieur. Les grandes étapes de cette aventure ont été, le déploiement des compteurs individuels hydrauliques (1911), le captage de la source de l'Obavis (1931), la création du réseau d'assainissement (1951), la construction d'un second réservoir au camping (1962), le captage de la source de Rouve-Gavot (1965), la construction de la station de pompage de la Coopérative et d'un bassin de 300m<sup>3</sup> aux Claux (1974), la délégation du service public d'eau potable et de l'assainissement à la Société Varoise d'Aménagement et de Gestion filiale de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (1982), la mise en service de la nouvelle station d'épuration au Quartier Notre Dame (1983), l'adhésion de Collobrières au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau des communes de l'Est de Toulon pour sécuriser la ressource grâce à la pose d'une canalisation depuis Pierrefeu du Var (1984), la construction d'un second réservoir de 500m<sup>3</sup> aux Claux (1992), l'attribution des contrats de délégation à la SAUR (1995 pour l'assainissement et 2001 pour l'eau).

Depuis 2001, d'importants travaux d'extension, d'entretien et de renouvellement des réseaux ont été menés. On citera pêle mêle, l'extension du réseau d'eau vers les Grès, les Mourats, la Chapelle, les Moulins et Ste Marguerite. La réhabilitation des réseaux dans le centre du village : rues Montesquieu, Voltaire, Copernic, Bérenger, Sieyès, Danton et Dutasta, Lamartine, Ledru Rollin, Jean-Jacques Rousseau, Camille Desmoulins, place Pasteur, Cours Mirabeau, Louis Blanc, avenue Victor Mathieu, boulevard Charles Caminat, soit un linéaire de 16km en eau (40% du réseau) et 3km en assainissement (30% du réseau).

En 2012, la réfection de la conduite de la source Obavis et l'acquisition des périmètres de protection de 4 captages.

En 2018, 6 km de la canalisation « historique » des Sauvettes ont été remplacés pour un budget de 900 k€.

En décembre 2019, le chantier de la réhabilitation de la station d'épuration a été lancé après acquisition des terrains nécessaires à l'installation de nouveaux lits plantés de roseaux pour le séchage des boues. L'investissement s'élève à 1.3 M€ dont 40% à la charge de la commune.

## La gestion en régie communale du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement : l'assurance d'une gestion équilibrée et durable :

En parallèle de ce copieux programme de travaux et anticipant l'échéance des contrats de délégation, le conseil municipal a missionné un bureau d'études spécialisé et indépendant en 2007 pour établir le bilan de la gestion des services et établir des simulations : les conclusions ont conduit la commune à ne pas reconduire les contrats, et à créer une régie des eaux pour gérer l'assainissement (2008) et l'eau potable (2013) en régie municipale. A conséquences financières identiques, ce mode de gestion garantit à la commune et in fine aux usagers :

- o Une meilleure lisibilité et transparence du service,
- o Une maîtrise des dépenses et du renouvellement des équipements,
- o La garantie d'une bonne surveillance du réseau.

La raison principale de ce changement a donc été de redonner à la commune le plein contrôle de ce service public après presque 40 ans de délégation.

Aujourd'hui, après 12 années de gestion en Régie, nous sommes confortés dans la justesse de notre choix.

## Un service public soumis à contrôle : bilan de l'année 2019

Chaque année avant le 30 septembre, le Maire doit établir et présenter au Conseil municipal un rapport sur l'activité de l'année précédente des services publics de l'eau et de l'assainissement : le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS). Cette obligation a été instaurée en 1995 pour assurer une meilleure transparence de la gestion des services vis à vis des usagers.

Les rapports 2019 ont été présentés à l'occasion du dernier conseil municipal et sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de Collobrières [www.collobrieres.fr](http://www.collobrieres.fr) -> rubrique Services -> l'Eau/Assainissement, en voici quelques données essentielles :

La gestion : Les 3 services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sont tous gérés en régie communale depuis 2013.

Les chiffres-clefs de l'eau potable : 1619 abonnés / 16850 m de réseau d'adduction / 23 800 m de réseau de distribution / 5 réservoirs / 8 captages d'eau de source / 65 767 m<sup>3</sup> d'eau achetés / 176 334 m<sup>3</sup> d'eau distribués / 100% des prélèvements de l'ARS conformes.

Les chiffres-clefs de l'assainissement collectif : 1013 abonnés / 9100 m de réseau séparatif / 1 station d'épuration / le réseau de collecte / 56 540 m<sup>3</sup> collectés et traités / 22 tonnes de boues d'épuration produites.

Les chiffres-clefs de l'assainissement non collectif : 537 habitants desservis / 315 installations 82% des installations conformes.

A noter que les deux régies présentent un taux moyen de renouvellement des réseaux très largement supérieur à la moyenne nationale, ce qui prouve la bonne gestion des services : investir aujourd'hui, c'est préserver demain.

## Investir pour l'avenir : une nécessaire réévaluation des tarifs

Le passage en régie en 2013 avait été l'occasion de diminuer le prix de l'eau, jusqu'à 13% d'économie pour les petits consommateurs. Durant ces 7 années où les tarifs n'ont pas variés, la régie a investi 1.5 millions d'euros en eau et 800 000€ en assainissement : en moyenne chaque année plus d'1 km de conduite d'eau potable sont renouvelés. C'est ainsi 40% du réseau qui a été changé depuis 2004 ! Un record en France.

Pour continuer à investir dans le renouvellement des équipements et prendre en compte l'inflation, la Régie doit maintenir des recettes suffisantes.

### Tarifs applicables octobre 2020

Distribution de l'eau	Tarifs	Collecte et traitement des eaux usées	Tarifs
<i>Part fixe</i>		<i>Parts fixes</i>	
Abonnement semestriel Eau potable	34,00 €	Abonnement semestriel Assainissement	17,00 €
<i>Parts variables / m<sup>3</sup></i>		Participation semestrielle mise aux normes STEP	11,00 €
Tranche 1 : consommation jusqu'à 60m <sup>3</sup> par an	1,200 €	<i>Parts variables / m<sup>3</sup></i>	
Tranche 2 : consommation entre 61 et 120 m <sup>3</sup> par an	1,440 €	Tranche 1 : consommation jusqu'à 60m <sup>3</sup> par an	0,540 €
Tranche 3 : consommation entre 121 et 200m <sup>3</sup> par an	1,560 €	Tranche 2 : consommation entre 61 et 120m <sup>3</sup> par an	1,242 €
Tranche 4 : consommation au-delà de 200m <sup>3</sup> par an	1,680 €	Tranche 3 : consommation entre 121 et 200m <sup>3</sup> par an	1,296 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,10 €	Tranche 4 : consommation au-delà de 200m <sup>3</sup> par an	1,323 €

Les nouveaux tarifs restent basés sur une partie fixe, l'abonnement, qui permet de financer les charges fixes du service, comme l'entretien des installations, et, une partie variable, appliquée sur la consommation d'eau. Cette part est progressive afin d'inciter les usagers à économiser l'eau, et à répartir le coût sur les gros consommateurs.

Ces tranches variables sont définies au plus près des consommations relevées sur Collobrières. Par exemple, pour les ¼ des abonnés qui consomment moins de 120 m<sup>3</sup>/an, la réévaluation s'élèvera pour l'eau potable à 6%.

Pour l'assainissement collectif, une participation forfaitaire de 11€ HT par semestre est créée afin de financer les travaux de réhabilitation de la station d'épuration. Conformément au principe budgétaire de « l'eau paye l'eau », qui veut que les usagers financent le service.

A cela s'ajoute la TVA et les redevances collectées et reversées à l'Agence de l'eau, organisme public percevant des redevances en provenance de tous les usagers de l'eau selon le principe du « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ». Chaque euro prélevé est ensuite réinvesti sous forme d'aides aux collectivités, acteurs économiques et agricoles pour promouvoir des actions favorisant la reconquête du bon état de l'eau.

## Les projets du service des eaux : des travaux d'envergure pour le XXIème siècle

### Du côté de l'eau potable :

Réhabilitation de la canalisation route de Grimaud (sortie est du village jusqu'au petit Pra de castel) : une vérification de l'état intérieur de la canalisation posée en 1890 a mis en évidence une corrosion interne importante associée à un colmatage généralisée de calcite mélangé aux oxydes ferreux. Le temps de séjour important de l'eau sur ce long linéaire à faible densité de branchement est un facteur favorisant la coloration de l'eau. 3 purges automatiques ont été installées afin de limiter ce phénomène, en attendant les travaux de réfection de la conduite programmés en 2021. Cette portion fait également l'objet d'autocontrôles réguliers.

Création d'une régie de l'eau brute : le service de l'eau est confronté à une situation héritée des usages passés et du manque de surveillance des précédents exploitants. En effet, plusieurs « droits d'eau » ont été accordés au cours des 100 dernières années sur les conduites amenant l'eau des sources au village. Aujourd'hui de telles pratiques sont contraires à la loi, et la commune a missionné un cabinet juridique pour résoudre cette situation



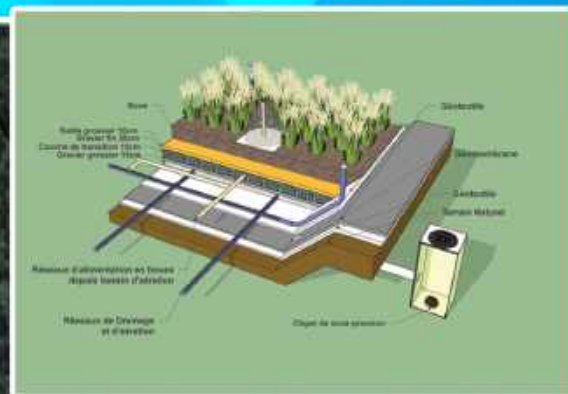
chantier des sources

## Du côté de l'assainissement :

La station d'épuration actuelle, construite en 1982, a été déclarée non conforme par le préfet en 2014 avec mise en demeure pour la commune de faire les travaux nécessaires, sous peine de stopper l'urbanisation. Il convient de noter que cette sanction est la conséquence de la vétusté de l'installation, en revanche la qualité des rejets dans le milieu naturel n'a jamais été mise en cause par les contrôles réalisés par les services de l'État comme par ceux effectués par l'exploitant.

Après les études préalables obligatoires et la recherche de financements, la commune a décidé de conserver les ouvrages qui pouvaient l'être, d'en changer certains, et de créer une nouvelle filière de traitement des boues d'épuration, plus écologique et mieux intégrée au paysage : les lits plantés de roseaux. Ce choix a nécessité l'acquisition de plusieurs parcelles à l'ouest de la station actuelle.

Chantier démarré fin 2019, pour un coût d'environ 1.3 million d'euros, financé à 41% par la commune avec les redevances perçues auprès des abonnés, le reste étant financé par des subventions. En dépit des retards et des surcoûts engendrés par l'épidémie de Covid-19, les travaux avancent bien. La mise en service est prévue au premier semestre 2021.



Bassins station, octobre 2019



Projet global de la station



Terrassements futurs lits, février 2020



Futurs lits plantés de roseaux juillet 2020

Rappel numéro d'astreinte eau et assainissement :  
24h/24, 7j/7 : SEERC Eaux de Provence

**0977 429 431**